

TARIFS COMMUNAUX - (CM 16/12/2025)
A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

TARIFS COMMUNAUX	TARIFS 2026
TARIFS CIMETIERES	
COLUMBARIUM LES LYS (ANCIEN)	
concession pour une durée de 15 ans	173,00 €
Participation aux frais d'aménagement	303,00 €
COLUMBARIUM LA ROSERAIE (ROSACE)	
concession pour une durée de 15 ans	173,00 €
Participation aux frais d'aménagement	725,00 €
COLUMBARIUM LES CAMELIAS (NOUVEAU)	
concession pour une durée de 15 ans	173,00 €
Participation aux frais d'aménagement	725,00 €
CAVURNES	
concession pour une durée de 15 ans	173,00 €
Participation aux frais d'aménagement	725,00 €
CIMETIERE	
Concession initiale pour une durée de 15 ans PLEINE TERRE	173,00 €
Concession initiale pour une durée de 15 ans EMPLACEMENT AVEC CAVEAU 1 PLACE	1 121,00 €
Concession initiale pour une durée de 15 ans EMPLACEMENT AVEC CAVEAU 2 PLACES	1 321,00 €
Concession initiale pour une durée de 15 ans EMPLACEMENT AVEC CAVEAU 3 PLACES	1 521,00 €
renouvellement concession pour une durée de 15 ans EMPLACEMENT AVEC CAVEAU ou PLEINE TERRE	173,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	
concession pour une durée de 10 ans - POSE DE PLAQUE	25,00 €
DROIT DE PLACE POUR COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES - COMMERÇANTS REGULIERS	
<i>Abonnement semestriel payable en mars et septembre</i>	
Une fois par semaine	130,00 €
Deux fois par semaine	251,00 €
Trois fois par semaine	355,00 €
DROIT DE PLACE POUR COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES - COMMERÇANTS OCCASIONNELS	
<i>Abonnement mensuel</i>	
Une fois par semaine	42,00 €
Deux fois par semaine	81,00 €
<i>Forfait à la journée</i>	
Commerçant occasionnel	24,50 €
Exposant/vente produits du terroir et artisanat d'art - juillet et août	6,30 €
<i>Gratuité pour les associations lyphardaises, les associations à but non lucratif et les associations humanitaires</i>	GRATUIT
CIRQUE, ANIMATION, ARTISTES...	
Droit de place par jour (payable d'avance)	25,50 €
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSES	
Minimum de perception : 6 m²	
- D'octobre à mai par m² et par mois	GRATUIT
- De juin à septembre par m² et par mois	4,60 €

TARIFS COMMUNAUX	TARIFS 2026
TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE D'UN TIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC	
<i>Pose de regard - Forfait</i>	226,00 €
<i>Main d'œuvre - tarif horaire</i>	32,00 €
<i>Bateau (abaisssement trottoirs en enrobé à chaud) prix au ml avec un forfait</i>	382,00 €
minimum de 4 ml - tarif marché volrie	
<i>Bateau (abaisssement trottoirs hors enrobé à chaud) prix au ml avec un forfait</i>	198,00 €
minimum de 4 ml	
Plaquette sur totem signalétique information municipale (pose comprise) - tarif unitaire	275,00 €
FOURNITURE ET POSE DE BUSES - (prix au ml)	
Buses de 300 mm en hydrotube remblayées en gravier	115,00 €
Buses de 400 mm en hydrotube remblayées en gravier	205,00 €
Buses de 500 mm armées remblayées en gravier	230,00 €
Buses de 800 mm armées remblayées en gravier	251,00 €
Avec une perception minimum de 6 ml	

Commune de SAINT-LYPHARD

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 DECEMBRE 2025

L'An deux mil vingt - cinq, le 16 DECEMBRE à Vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la « Salle des Coulines », sous la présidence de Claude BODET, Maire.

Présents :

Claude BODET	Roger COUÉ	Tiphaine CRUSSON
Robin BERCEGEAY	Dominique GOULENE HENRY	Stéphane BOCANDÉ
Geneviève PICHOT	Claudia LEGAL	Raphaël GOURET
Justine COCARD	Christian ALNO BERNIER	Lucie FREULON
Bernard MORANTON	Caroline DELAROCHE	David CHOLON
Jean-Claude DENIÉ	Bruno MAHÉ	

Excusés :

Nicolas AMBROSINI a donné pouvoir à Tiphaine CRUSSON
Pauline MORANTON a donné pouvoir à Claude BODET
Nolwenn JOSSO a donné pouvoir Bernard MORANTON
Catherine RICHOMME a donné pouvoir à Roger COUÉ

Absents :

Dominique BERNIER
Christophe RIVÉ
Aurélien BENIGUÉ
Danielle MARGELLI
Emmanuelle GUENO
Suzanna JUDON

Tiphaine CRUSSON : secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a été convoqué par courriel en date du 09/12/2025 et par plis à domicile en date du 09/12/2025 et la convocation a été publiée en Mairie de Saint - Lyphard en date du 09/12/2025.

Nombre de votants : 21 (17 présents + 4 pouvoirs)

TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2026

Rapporteur : Tiphaine CRUSSON

Madame CRUSSON, adjointe au Maire en charge des finances propose à l'assemblée une révision des tarifs communaux pour l'année 2026 en tenant compte de l'inflation annuelle qui est de 1.7 % en novembre 2025.

Il est proposé une augmentation de + 2 % des tarifs hors services techniques pour suivre l'inflation et anticiper les mesures à venir de la loi Projet de Loi de Finances (PLF) 2026.

De plus, compte tenu de l'augmentation du coût de la société de ménage sur LES COULINES, les frais de gestion sont revus à la hausse.

Le coût des matériaux continue d'être soutenu et dépasse nettement l'inflation, il est proposé **une augmentation de + 6 % pour les buses et travaux de voirie et la création d'un tarif buses / travaux voirie par entreprise lorsque le trottoir est en enrobé**, en effet nos services n'ont pas les moyens de réaliser ces travaux en régie. Le prix déterminé est alors celui que nous facture la société titulaire du marché de voirie.

Seuls les trottoirs situés en zone urbaine du bourg ou de La Madeleine peuvent bénéficier de ces travaux de voirie.

L'ensemble des tarifs est détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération.
Ces tarifs sont applicables, à compter du 1^{er} janvier 2026.

VU l'avis favorable de la commission « finances » du 04/12/2025.

Après en avoir délibéré, et se prononçant conformément aux dispositions des articles L.2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- **ADOpte** les nouveaux tarifs communaux 2026 tels que figurant dans les tableaux joints en annexe à la présente délibération ;
- **DIT** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **DECIDE** d'assujettir les hébergements figurant dans le tableau précité à la taxe de séjour au réel ;
- **FIXE** les périodes de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pièce(s) jointe(s), annexée(s) ou consultable(s)

- | | | |
|-----|-------------------------------------|--|
| Oui | ☒ | PJ01 Tableau TARIFS COMMUNAUX 2026 |
| | | PJ02 TARIFS COMMUNNAUX 2026 – TAXE DE SEJOUR |
| | | PJ03 TARIFS COMMUNAUX 2026 – MAISON FELIX |
| | | PJ04 TARIFS COMMUNAUX 2026 – COULINES PARTICULIERS |
| | | PJ05 TARIFS COMUNAUX 2026 – COULINES ASSOCIATIONS |
| | | PJ06 TARIFS COMMUNAUX 2026 – CENTRE COMMUNAL ACACIAS |

Sans objet ☐

Saint-Lyphard, le 16 décembre 2025

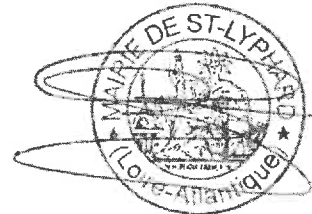
Pour extrait conforme.

***Délibération à caractère exécutoire certifiée par M. Le Maire et par la secrétaire de séance après transmission à la préfecture le :
et publication le :***

La secrétaire de séance
Tiphaine CRUSSON



Le Maire,
Claude BODET



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Préfecture et de sa publication ou affichage.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes (par courrier ou sur le site Télérecours citoyens www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art.L 411-7 CRPA).